



association des chaînes conventionnées éditrices de services

Paris le 8 oct. 18,

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

### L'ACCeS SALUE LES PROPOSITIONS DU RAPPORT DE LA MISSION PARLEMENTAIRE D'INFORMATION SUR UNE NOUVELLE RÉGULATION À L'ÈRE NUMÉRIQUE.

Les membres de l'Association des Chaînes Conventionnées éditrices de Services (ACCeS) saluent la remise du rapport de la mission d'information de l'Assemblée Nationale sur une nouvelle régulation de la communication à l'ère numérique.

Ils remercient Pierre-Yves Bournazel, son Président, et Aurore Bergé, sa Rapporteuse, ainsi que l'ensemble des députés et administrateurs qui ont pris part aux travaux, pour la concertation de grande ampleur de l'ensemble des professionnels, et pour la qualité et l'exigence de ce rapport.

L'ACCeS partage tout à fait l'idée que « certaines règles, dont l'obsolescence est flagrante, devront être profondément revues voire supprimées », « qu'elles entravent la croissance » des diffuseurs commanditaires des programmes et des œuvres, et qu' « il y a une urgence culturelle et économique à agir ».

Elle salue tout particulièrement les propositions relatives à la modernisation du cadre applicable à la publicité, à l'assouplissement de la réglementation entourant les jours de diffusion des œuvres cinématographiques, à la redéfinition de l'indépendance.

Mais il faut aller plus loin pour alléger, dans le régime général, les obligations réglementaires qui pèsent sur les éditeurs non hertziens. Dans un contexte économique extrêmement tendu, ils ne pourront continuer à investir autant dans la création qu'en retrouvant des marges de manœuvres. L'ACCeS rappelle à cet égard que les chaînes thématiques de câble et du satellite ont, selon les chiffres du CNC, investi plus de 440M€ dans la production audiovisuelle en 10 ans et près de 230M€ dans la création documentaire.

L'ACCeS se félicite également de la place accordée à la lutte contre le piratage dans ce rapport et des mesures proposées qui traduisent une volonté forte et une ambition inédite. C'est pour les membres de l'ACCeS, une priorité absolue, qu'il s'agisse de piratage d'œuvres, de retransmissions sportives (qui nécessitent une intervention quasi immédiate), ou de chaînes de télévision.

Néanmoins, l'ACCeS note l'absence de propositions relatives aux accords entre éditeurs et distributeurs. Elle tient à rappeler l'impact mécanique négatif qu'aurait une généralisation de la rémunération des chaînes gratuites par les distributeurs sur l'équilibre économique déjà fragile des éditeurs non hertziens, qui seront les premiers mis en péril par ce transfert de valeur. C'est pourquoi elle espère que la future loi prendra sans ambiguïté le parti d'une interdiction de ce principe et affirmera clairement le caractère universel de la gratuité du signal des chaînes de la TNT gratuite.

Au-delà du nécessaire dialogue interprofessionnel permanent, l'ACCeS sera force de proposition pour la suite des travaux préparatoires du futur projet de loi.

**A propos de l'ACCeS :**

Créée en 1997, l'« Association des Chaînes Conventionnées éditrices de Services » (ACCeS) regroupe aujourd'hui 34 chaînes établies en France, qui ont conclu une convention avec le Conseil supérieur de l'audiovisuel pour une diffusion par le câble, le satellite et l'ADSL, par voie hertzienne terrestre en mode numérique, ou par un autre réseau de communication électronique sur le territoire français.

Besoin d'une information sur l'ACCeS ou bien sur ses membres :



[www.acces.tv](http://www.acces.tv)



[@acces](https://twitter.com/acces)

Contacts :

**Maud Aumis** - Email : [info@acces.tv](mailto:info@acces.tv) / Port : 0614192266

**Muriel Guidoni-Deregnacourt** - E-mail : [mguidoni@acces.tv](mailto:mguidoni@acces.tv) / Tél : 0147042409 / Port : 0676420666